

2015-08-128

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **4 août 2015**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège 2: Monsieur Gérald Bérard
Siège 3: Madame Sylvie Tremblay
Siège 4: Madame Roxane Martine Coutu
Siège 5: Madame Line Morin
Siège 6: Monsieur Claude Hudon

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 16 juillet 2015 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2015-08-129

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJET À DISCUTER

3.1 - Avis de motion - Modification du règlement d'emprunt 301-2015

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJET À DISCUTER

3.1 - Avis de motion - Modification du règlement d'emprunt 301-2015

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame Line Morin, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté, pour adoption, le projet de règlement numéro 303-2015 modifiant le règlement numéro 301-2015 décrétant un emprunt pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur la Montée des Clochers. Les travaux d'infrastructures incluent la construction du réseau d'aqueduc et d'égout et la réfection de la chaussée. La modification du règlement consiste à répartir le coût des travaux entre tous les propriétaires desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout et d'inclure à l'article 7, l'acceptation de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

2015- 4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

08-

130

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.